Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 027-212704779-20260916-2026_46_DL_PLO-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 septembre 2026 à 20h00** Date de convocation : **10 septembre 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : : Mme BIOULAYGUES

Nombre de membres			
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	**15**	**15**	**Atteint**

Membres présents à la séance : Mmes, Mrs. MAINGUY, ANDRIEUX, BIOULAYGUES, CARRIER, GRASSAT, INIGO, LE LAN-LE-LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, PAQUET, POUJOULY, PERSIL, TRESGOTS, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme LONGIN (pouvoir à Mme POUJOULY).

DÉTERMINATION PRIX DE VENTE TERRAIN « CROIX ROUGE » A SILOGE – DL 46/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant notre souhait de poursuivre l'aménagement du terrain acquis en 2022 afin d'y réaliser un ensemble de logements.

La Société Immobilière du Logement de l'Eure (SILOGE), bailleur implanté dans le Département a été retenu par la commune pour mener à bien ce projet.
Une proposition d'acquisition assortie d'une demande d'exonération de la taxe d'aménagement a été émise par la SILOGE.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal décide,

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier la vente du terrain, à un tarif de 250 000 euros négociable.

Après délibération,

Vote : approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme le 22/09/2026.

Le Maire, Pascal MAINGUY

MAIRIE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX 27 (Eure)